

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PAILHARES DU 7 JUILLET 2023

Présents: Mme Anne SCHMITT, M. Louis GRANGE, Mme Christiane PROTTE, Mme Evelyne MILESI, Mme GONTIER Magali, Mme Annie PARIZOT, M. Emmanuel CAILLET, M. Guy BLANCHARD, Mme LE HIR Murielle, Mme Patricia MANIÖULOUX.

Absents : Madame Christiane PROTTE (donne pouvoir à Madame MILESI Evelyne)

Secrétaire de séance : Evelyne MILESI

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mai 2023.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mai est adopté.

Présentation d'une décision prise par La Maire

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal la décision prise de supprimer la régie « Droit de pesage » compte tenu de l'absence d'utilisation de la bascule communale.

Délibération 2023-33 Compte rendu de la commission d'appel d'offre et validation des entreprises retenues pour les travaux de rénovation de 3 logements au 1^{er} étage du bâtiment communal Place des Gîtes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCÉPTE l'intégralité de la proposition de la Commission Communale d'Appel d'offres du 23 juin 2023 et valide le choix des sept entreprises retenues ci-dessus.

AUTORISE Madame la Maire à inscrire éventuellement les Crédits budgétaires complémentaires et prendre la décision modificative correspondante sur l'exercice 2023.

AUTORISE Madame la Maire ou son Adjointe Mme Milesi Evelyne à signer toutes les pièces du Marché Public et toutes pièces administratives & comptables afférentes à ce dossier et notamment les Ordres de Services.

CHARGE Madame la Maire de transmettre copie de la présente à la Trésorerie.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-34 Convention avec Enedis pour le passage d'une canalisation souterraine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la convention portant constitution de servitudes avec ENEDIS

AUTORISE le Maire, ou son adjoint, à accomplir toutes les formalités, à signer tous actes et documents relatifs à la résolution adoptée.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-35 ARCHE AGGLO – Convention pour la maintenance des poteaux incendie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCIDE de confier à la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO qui gère le réseau d'eau potable, la mission de procéder au contrôle technique des appareils contre l'incendie sur les limites de son territoire.

AUTORISE la Maire à signer la convention de prestation de service,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-36 Passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir :

Nom du budget	Nomenclature	Vote
Budget communal	Développée	Nature

AUTORISE Madame la Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-37 Adhésion et mise en place du service PayFip

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le principe du paiement en ligne des (titres de recettes) via le dispositif PayFIP à compter du 1^{er} août 2023

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement des services (PayFIP Titre), ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2023-38 Revalorisation des indemnités de gardiennage des églises communales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Notre Dame de Pailharès à Mme GENTIL Thérèse à 496.09 euros par an, et 125.06 euros à Madame Fromentoux Régine, pour le gardiennage de l'Eglise de Molières, paiements au semestre à compter du 1^{er} juillet 2023,

PREND NOTE que les indemnités seront révisées en fonction des Circulaires Préfectorales en vigueur.

AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à ces indemnités et d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Questions diverses

- Signalétique français-occitan au Pays de St-Félicien : les membres du conseil souhaitent voir apparaître le nom de la commune de Pailharès en Occitan sur les 2 panneaux d'entrée d'agglomération : **Palharés**
- Accord de principe pour étudier la création d'un second poste pérenne d'agent technique, par Madame la Maire, pour effet à l'automne 2023.
- Point sur le dossier Nectardéchois, procédure de demande d'urbanisme : début des travaux d'assainissement semaine du 17 juillet 2023
- Demande de l'ACCA, pour la création d'un caisson d'équarrissage : une réflexion est en cours sur le lieu

Prochaine séance du Conseil Municipal le 8 septembre 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56

A Pailharès le 13 juillet 2023

La Maire

Anne SCHMITT

